Image not found or type unknown

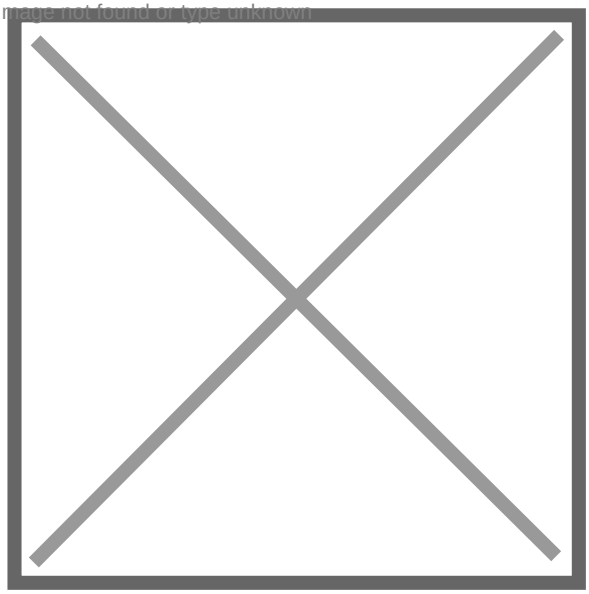

Démission & rupture conventionnelle

Par **thibom**, le **18/03/2013** à **11:05**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des conseils à propos d'une futur démission ou rupture conventionnelle avec mon employeur.

Sortant d'étude supérieur, je travail depuis près de 6 mois dans un restaurant, en tant que commis de cuisine, et je souhaiterais trouver un nouvel emploi dans un autre secteur.
Je souhaiterais donc savoir de quelle manière rompre mon contrat de façon à ce que je puisse être indemnisé par pole emploi dans la période d'entre deux emplois.

Je crois savoir que si je démissionne, aucune allocation ne me sera versée, par contre si j'arrive à obtenir une rupture conventionnelle de la part de mon patron...
Que se passera t-il?

Pourriez vous me conseiller sur la "meilleure façon" de rompre mon contrat?

Merci d'avance

Par **Ales**, le **18/03/2013** à **16:01**

Bonjour,

Oui une rupture conventionnelle vous permettrait de bénéficier des allocations, mais dites vous bien que votre employeur n'a aucun intérêt à accepter une telle rupture en l'état.

Par **Lag0**, le **18/03/2013** à **16:04**

Bonjour,
D'un autre coté, avec 6 mois d'ancienneté, l'indemnité de rupture conventionnelle ne sera pas très élevée, c'est généralement ce point qui fait refuser l'employeur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés